

## Article 26 du décret n° 2021-1838 du 24 décembre 2021 fixant certains compléments et adaptations du code du travail spécifiques aux mines et carrières en matière de règles générales et portant abrogation de dispositions relatives à la police des carrières

Date de mise à jour : 16 Avril 2024

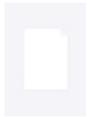
### Notre analyse

L'identification et le nombre de personnes présentes dans les travaux souterrains doivent pouvoir être connus à tout moment de l'exploitation.

## Article 26 du décret n° 2021-1838 du 24 décembre 2021 fixant certains compléments et adaptations du code du travail spécifiques aux mines et carrières en matière de règles générales et portant abrogation de dispositions relatives à la police des carrières

Les conditions d'exploitation permettent à tout moment d'identifier l'ensemble des travailleurs ainsi que des autres personnes présentes au fond.

### Des outils utiles à la mise en oeuvre



La sécurité dans les  
travaux souterrains

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)